

Montréal, le 28 avril 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Louise Tremblay
Miller Thomson
1155, boul. René-Lévesque ouest, 31e étage
Montréal (Québec) H3B 3S6

Me Vincent Regnault
Société en commandite Gaz Métro
1717, du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Me André Turmel
Fasken Martineau
800, rue du Square Victoria, bureau 3700
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Objet : Demande de Intragaz en révision de la décision D-2014-053
Dossier de la Régie de l'énergie : R-3885-2014**

Chère consœur, chers confrères,

La présente fait suite à la demande déposée par Intragaz, société en commandite, (Intragaz) en vue de la révision de la décision D-2014-053 (la Décision) rendue par la Régie de l'énergie (la Régie) le 25 mars 2014.

La Régie convoque une audience dans ce dossier, laquelle aura lieu le **13 mai 2014 à compter de 9h30** dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal. Lors de cette audience, la Régie entendra les arguments tant sur l'ouverture du recours en révision que sur le fond du dossier.

En vue de cette audience, la Régie souhaiterait recevoir, **avant le 8 mai 2014, 12h**, la preuve additionnelle au soutien des prétentions d'Intragaz sur le fond du dossier, dont il est fait état dans sa demande de révision.

La Régie demande à Intragaz, ainsi qu'aux Mises en causes (Gaz Métro et la FCEI) désirant participer à l'audience, de lui faire parvenir leur plan d'argumentation et autorités d'ici le **8 mai 2014 à 12h** et de l'informer, dans le même délai, des témoins qu'ils entendent présenter, le cas échéant.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd